

Procès-verbal du comité directeur n° 2 du 13 mars 2020

Fédération Française du Sport Adapté
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971
N° de dossier 71/956
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999

Les membres du comité directeur de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 3 rue Cépré, 75015 Paris, se sont réunis le vendredi 13 mars 2020, sur convocation par mail du président, conformément aux dispositions statutaires.

Présents

Marc TRUFFAUT	Président
Henri MIAU	Président délégué
Joël RENAULT	Secrétaire général
Henry ROIG	Trésorier adjoint
Christine GHYS	Membre
Richard MAGNETTE	Membre
Yves OBIS	Membre
Marie-José LALLART	Membre
Georges-Marie NACOUIVALA	Membre

Assistent à la séance en visioconférence

Jean-Claude WACH	Trésorier
Catherine FAYOLLET	Médecin fédéral national
Evelyne DIAZ	Vice-présidente Sport Adapté Jeune
Claude GISSOT	Membre

Excusés

Colette FERON GRENOUILLEAU	Secrétaire générale adjointe
Sandrine DESTOUCHES	Vice-présidente Communication et partenariats
Bruno HENNEBELLE	Membre
Olivier GRIN	Membre

Assiste à la séance

Marie-Paule FERNEZ	DTN
--------------------	-----

Le président accueille les membres du comité directeur et souligne que cette réunion se tient sur la journée entière du vendredi. Elle a pour objet essentiel de prendre toutes décisions relatives aux événements liés à l'épidémie du Coronavirus.

1. COVID-19

Compte tenu des annonces du gouvernement sur la situation sanitaire de la France tout au long de la semaine, de celle du président de la République le 12 mars au soir, de celle de la ministre des sports ce jour 13 mars, le comité directeur de la FFSA, après un échange entre ses membres sur les mesures proportionnées à prendre pour l'ensemble des activités, décide de :

- suspendre l'ensemble de ses rencontres (compétitives, non compétitives nationales, régionales et départementales), ses rassemblements (assemblées générales fédérale, de ligues et de CDSA), ses stages sportifs, ses formations en présentiel, à compter du lundi 16 mars 2020 ;
- préconiser également la suspension de toute activité physique et sportive organisées par les clubs adhérents ;
- d'appliquer ces mesures jusqu'à ce que les conditions sanitaires permettent la reprise de ces activités.

Concernant le week-end des 14 et 15 mars, le comité directeur décide que pour toute manifestation qui ne pourrait pas être annulée durant ce week end, ne devra pas dépasser 100 personnes. La FFSA demandera alors aux organisateurs d'appliquer strictement l'ensemble des mesures-barrière préconisées par le gouvernement.

Un communiqué de presse est immédiatement rédigé et adressé à Sébastien Montion pour diffusion auprès des ligues , comités départementaux, associations et mis sur le site Internet fédéral.

La FFSA pourra continuer une partie de ses activités en utilisant le système de visio conférence LifeSize.

Enfin, le président souhaite tenir compte de l'impact sur les personnels du siège des mesures sanitaires nationales. Il propose que le siège continue à être accessible aux utilisateurs, à l'écoute des demandes émanant des associations, comités et ligues. Il proposera au personnel qu'il réunira dans la journée de s'organiser en interne pour qu'au siège, au moins deux personnels assurent chaque jour de la semaine une permanence d'accueil et téléphonique. Les autres personnels travailleront en télétravail depuis leur domicile.

2. Adoption des PV du comité directeur du 24 janvier et du bureau du 19 février 2020

Les deux PV sont approuvés.

3. Préparation des sportifs pour les jeux paralympiques de Tokyo

Marie-Paule Fernez pose le problème de la préparation de nos athlètes susceptibles de partir aux jeux paralympique 2020. La ministre des sport ayant demandé à ce que les groupes de sportifs ne dépassent pas le nombre de 10 s'ils doivent être rassemblés pour des entraînements, elle va étudier la possibilité de ne pas arrêter la préparation de nos sportifs tout en respectant les règles et consignes ministérielles.

De même, compte tenu de la fermeture des CREPS et équipements sportifs (piscines,...) elle cherchera les lieux en France susceptibles d'accueillir nos quelques sportifs et leur encadrement.

4. Affiliations

50/28 LES ARCHERS DE LA ROSE AU BOUAIS

2 bis rue Carrière Saint-Michel – Complexe sportif Saint-Pierre

50200 Saint-Pierre de Coutances

76/37 UNION SPORTIVE DE BOLBEC

Mairie de Bolbec – 47 rue Montauban

76210 Bolbec

67/27 JUDO CLUB DE RHINAU

2 rue du Canal

67860 Boofheim

24/24 VTT CLUB SOURZAC LES Z'ACCROS

Malmarchat

24400 Sourzac

38/45 AS PONGISTES LILOTS

Chez M. Nouvel Erick - 2 montée des Coteaux du golf

38080 L'Isle d'Abeau

14/21 AS CAP' SPORT

Maison des associations – 1018 bd du Grand Parc

14200 Hérouville St-Clair

5. Formation des CTF référents PSF

Compte tenu de l'annulation de la semaine fédérale et de l'assemblée générale 2020, Marie-Paule Fernez pose le problème de la formation de CTF référents régionaux PSF qui devaient être formés au Cap d'Agde. Elle propose que cette formation soit maintenue et se tienne le 25 mars en visio.

Pour ce qui concerne la séquence prévue le vendredi, relative à la campagne de sensibilisation contre les violences sexuelles dans le sport et qui devait être animée le jeudi 26 mars par Patrick Bidot et Martine Bellemin Comte (psychologue FFSA) sur la thématique « Postures éthiques et citoyenneté ; bonnes pratiques dans l'encadrement des licenciés FFSA », elle fera l'objet d'un enregistrement vidéo et d'un document écrit qui seront diffusés largement aux comités, ligues et associations.

6. Informations du président

Joël Renault a remplacé le président pour participer à une réunion rassemblant, dans le cadre du CNOSF, les présidents des fédérations de sports paralympiques. Cette réunion était présidée par Jean-Jacques Mulot, président de la Fédération Française d'Aviron.

Marc Truffaut a eu de nombreux échanges avec nos présidents de ligues en vue de proposer au CPSF des représentants pour être désignés comme représentants du sport paralympique aux conférences régionales du sport et aux conférences des financeurs. Dans beaucoup de régions, des relations entre les ligues SA et Handisport ont débouché sur une proposition commune pour désigner un seul candidat portant la parole du sport paralympique.

Le président rend compte d'une réunion de bureau du CPSF le 3 mars sur le sujet de la prochaine campagne de délégations accordées aux fédérations. La présidente du CPSF souhaitait avoir l'avis de la FFSA et d'Handisport sur le changement probable du système de délégation, celle-ci étant désormais accordée non plus sur un public mais sur un « para sport ». Marc a expliqué que la FFSA était d'accord et prête pour que la FFSA reçoive une délégation pour un certain nombre de sport pour lesquels il estime que la FFSA l'exerce déjà. Ainsi la FFSA recevrait délégation pour environ 25 à 30 para sport adapté (« para athlétisme adapté », « para natation adapté », etc...). Il semble que la FF Handisport, qui a déjà perdu 13 disciplines lors de la précédente campagne, soit davantage encline à demander le maintien d'une délégation pour le public en situation de handicap moteur et sensoriel.

Le président souhaite faire un retour sur le séminaire des commissions sportives nationales qui s'est tenu à Limoges les 28, 29 février et 1^{er} mars. La plupart des disciplines étaient représentées. Les échanges et temps de travail entre techniciens et élus en charge du suivi de disciplines ont été fructueux, dans un excellent état d'esprit. Marie Paule Fernez prévoit d'organiser une visio conférence avec les différents animateurs des groupes de travail pour en faire une synthèse et la préparation d'un appel à candidature pour composer les prochaines commissions sportives de la nouvelle mandature fédérale.

7. Adoption du budget 2019

Jean Claude Wach fait un point de situation sur le bilan financier de l'exercice 2019. La FFSA fait un excédent de 145 118 €. Après échanges entre les membres sur l'affectation de cette somme dans le budget 2020, le comité directeur s'accorde sur un fléchage d'investissement pour du matériel sportif nécessaire à l'amélioration de la

qualité de nos compétitions mais également sur les travaux du siège (sol, fenêtres, porte), le matériel vieillissant du siège (informatique, téléphonie) etc.

8. Département sport et informations DTN

Un retour est fait par les élus missionnés sur les championnats de France

- CF de ski dans le Jura : Claude Gissot mentionne qu'ils se sont bien déroulés, regroupant 155 sportifs. Il est à regretter que les sites d'hébergement aient été assez éloignés des lieux de compétition.
- CNE de basket à Montrichard : Joël Renault estime que l'organisation fut remarquable dans un département 41 peu habitué à ce type d'organisation. Il est dommage que la commission basket n'ait été quasiment pas représentée. Un championnat de France de basket jeune est proposé en juin 2020 à Aubagne.
- CF de cross en Pays de la Loire : l'assemblée générale de la ligue Pays de la Loire était organisée en même temps que les CF. Joël Renault fait un compte rendu de ces CF qui se sont déroulés sur un vrai parcours de cross. Il souligne, l'excellente organisation du club local.
- CF d'escalade à Tarbes : Evelyne Diaz estime que ce furent de très beaux CF, organisés dans 2 gymnases, avec une commission nationale escalade toujours aussi performante et experte. Aucun point négatif à remarquer !
- CF de handball : Henry Roig rend compte de ces CF qui se sont déroulés à Vichy rassemblant 29 équipes dont 4 féminines.

Marc Truffaut et Marie-Paule Fernex rappellent que les Trisome Games, organisés par SUDS, ont été reportés en octobre. Sur ce sujet le président annonce que le président de SUDS a changé. Il souhaite avoir un échange avec le comité directeur sur la politique de la FFSA relative à la participation ou non d'équipes SA aux compétitions SUDS comme les Trisome Games, dans la mesure où la fédération internationale VIRTUS développe la classe II2. Les avis sont partagés sur une éventuelle décision de quitter immédiatement SUDS dans la mesure où des structures françaises telles que SOF, trisomie 21 France et des associations françaises autour de la T21, pourraient candidater et représenter la France en lieu et place de la FFSA. Le comité directeur souhaite que la FFSA reste pour l'instant membre de SUDS pendant les 2 ans qui restent à courir jusqu'à la prochaine AG de cet organisme international.

9. Rencontre avec N'Juko

Joël Renault, Henri Miau et Siaka Mansaly ont rencontré la société N'Juko qui gère l'informatique des licences FFSA. La société, qui avait pris la suite de la société KV, avait dû repartir à zéro, aucun code ni logiciel ayant pu être récupéré auprès de KV. Ce qui a engendré une somme conséquente pour concevoir et développer, en quelques mois, le logiciel de gestion des licences. Compte tenu des nombreuses demandes de modifications, de rajouts de fonctions... demandées par la FFSA chaque année, il s'avère qu'une journée et demie par mois de maintenance du logiciel, tel que prévue initialement dans le contrat pour un coût de 9 000 € par an, ne suffit plus actuellement. La société a fait différentes propositions, assez complexes à analyser, telles qu'un réajustement du coût mensuel pour plusieurs demi-journées, ou bien l'embauche d'un salarié formé par N'Juko et dédié à mi-temps à cette maintenance.

Siaka est invité par le comité directeur à se rapprocher de la société pour faire des propositions chiffrées claires pour améliorer la maintenance du système informatique licences en fonction des priorités à venir, nécessitant des modifications du logiciel licences.

10. ANCV

Richard Magnette fait le point sur le dossier ANCV qui était géré par Céline Massanet. En 2019, 41 dossiers ont été acceptés pour un financement de vacances destinées à 1 037 personnes. Le budget prévu pour l'année 2020 se monte à 40 000 € (dont 10 275 € de reliquat 2019).

11. Point sur la « boutique » SIP 19

Joël Renault fait part du compte rendu envoyé par Colette Feron sur l@boutique gérée par SIP 19. Cette société reverse 10% sur les ventes de produits SA à la FFSA. Toutefois, un éclaircissement sur le stock des articles achetés par la FFSA pour les championnats de France qui a fait l'objet d'un appel de fond de notre part d'un montant de 10 000 € semble nécessaire. Actuellement, les articles achetés par la FFSA pour les championnats de France sont envoyés par le siège, ce qui engendre des frais et du temps de travail d'un personnel FFSA.

SIP 19 propose de gérer la boutique contre une participation de 6 600 €. Marc rencontrera prochainement les responsables de SIP 19 pour négocier sur ce point et si stock restant il y a, son rapatriement au siège sera envisagé afin de répartir sur des nouvelles bases.

12. Point sur la MAIF

Richard Magnette a fait parvenir aux membres du comité directeur un tableau d'analyse de la sinistralité de la saison écoulée 2018-2019 et partielle 2019-2020. On peut y voir la répartition intéressante du coût des sinistres par nature de l'activité sportive et la répartition des coûts par typologie de sinistre

13. Point sur la CIFSAC

Jean Claude Wach et Marie José Lallart font un point sur la CIFSAC. Il est prévu une prochaine signature entre la CONFEJES (Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la francophonie) et la CIFSAC à Dakar.

Les statuts de la CIFSAC vont être modifiés pour permettre d'ouvrir cette confédération aux handicapés moteurs.

Un stage sur l'éligibilité encadré par VIRTUS est programmé en Afrique.

14. Commission Sport Adapté et handicap psychique

Les membres de la commission font un point sur les échanges au sein de la commission SA et handicap psychique. Ils posent le problème de l'éligibilité de ce public pour participer à l'international. Si à Brisbane VIRTUS a inscrit en démonstration les I13 (autistes avec un QI de + de 75), Marc précise que pour faire valider une telle classe par l'IPC, il reviendra à VIRTUS de mettre en place une recherche scientifique pour apporter des preuves scientifiquement établies que le handicap psychique impacte la pratique d'une activité sportive. Les membres évoquent par ailleurs l'intérêt ou non de créer en France, au sein de la FFSA, une structure ou organisation sportive à part pour les handicapés psychiques.

Le comité directeur propose un rapprochement de la commission sport et handicap psychique avec la commission classification nationale FFSA pour travailler sur des critères qui pourraient être proposés pour l'international.

15. Divers

- Le SAJ de natation est annulé.
- Richard Magnette fait un point sur sa rencontre avec la SACEM.



Joël RENAULT
Secrétaire général



Marc TRUFFAUT
Président